



Commune de RENDEUX



Wallonie

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une **demande de permis d'urbanisme**.

Le/les demandeur(s) est/sont Madame Virginie ROBAYE demeurant rue de Thuin 13 à 6560 Hantes-Wihéries.

Le terrain concerné est situé Route de Marche à 6987 Rendeux et cadastré division 1, section B n°819D.

Le projet de **construction d'une maison unifamiliale** présente les caractéristiques suivantes : **Le projet nécessite des écarts aux prescriptions du permis de lotir, à savoir :**

- **Art. 5.3. : Volume secondaire en toit plat (pente et matériaux)**
- **Art. 6.2. : Deux matériaux pour l'ensemble des élévations**
- **Art. 6.2.1.a : Moellons semés dans les murs**
- **Art. 7.1. : Baies non verticales (porte de garage + 2 châssis à l'arrière)**

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h00 à 12h00 à l'adresse suivante :
rue de Hotton, 1 à 6987 RENDEUX, Service Urbanisme

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service urbanisme dont les bureaux se trouvent rue de Hotton, 1 à 6987 RENDEUX :

- Monsieur François COLLIGNON, conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme
(téléphone : 084/370.171 - mail : francois.collignon@rendeux.be)
- Monsieur Christian ANTOINE
(téléphone : 084/370.170 - mail : christian.antoine@rendeux.be)

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 10 février 2020 au 24 février 2020 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue de Hotton, 1 à 6987 RENDEUX
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete@rendeux.be
- par télécopie au 084/47.77.77

A peine de nullité, les envois par courriers ou télécopie sont datés et signés. Ceux par courrier électronique sont clairement identifiés et datés.

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 décembre 2016 formant la partie réglementaire du Code du développement territorial.

Namur, le 22 décembre 2016.

Le Ministre-Président,
P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité, des Aéroports et du Bien-être animal,
C. DI ANTONIO